

FICHE PRODUIT

Protection du Conducteur

L'offre Protection du Conducteur permet de protéger au mieux un Assuré victime d'un accident de la circulation alors qu'il était conducteur d'un véhicule assuré ainsi que sa famille.

Cette protection est double :

- les indemnités perçues par l'Assuré ou ses ayants-droits sont renforcées
- et des services et des garanties complémentaires sont proposées pour accompagner au mieux l'Assuré et sa famille. L'entreprise souscriptrice du contrat peut choisir librement parmi 5 options de garanties et peut ainsi proposer à ses salariés un régime d'indemnisation forfaitaire adapté, pour des montants de capitaux connus d'avance, permettant ainsi un règlement rapide.

Pourquoi choisir AIG ?

- Une indemnisation forfaitaire, rapide et connue à l'avance
- Une couverture dès que la personne assurée utilise le véhicule, que ce soit dans le cadre de sa vie professionnelle ou de sa vie privée
- Une assurance qui fonctionne autant lors de la conduite du véhicule que pour des opérations réalisées autour de celui-ci
- Un panel de garanties d'assurance et d'assistance permettant de faire face à tout type d'accident

Qui est couvert ?

- Le conducteur du véhicule est couvert en toutes circonstances : lorsqu'il est au volant, mais aussi pendant les opérations de charge et de décharge, et aux alentours immédiats du véhicule. Les trajets privés et professionnels sont couverts.
- Une option prévoit également la couverture de l'ensemble des passagers du véhicule.

Que couvre-t-elle ?

Des indemnités renforcées pour garantir la sécurité financière de l'Assuré et sa famille

- Un capital forfaitaire versé aux ayants-droits en cas de décès accidentel
- Un capital forfaitaire versé à l'Assuré en cas d'invalidité accidentel

Des garanties complémentaires adaptées à chaque type d'accident

- Indemnités journalières en cas d'hospitalisation ou de coma
- Forfait réadaptation vie professionnelle et quotidienne
- Indemnité en cas de préjudice esthétique permanent
- Indemnité en cas de fractures multiples

Une offre d'assistance adaptée

- Assistance vie quotidienne en France
- Accompagnement psychologique
- Aide aux démarches administratives
- Assistance obsèques

Contacts Souscription

Stéphane Arnaud

Stephane.Arnaud@aig.com

Responsable Souscription Assurances
de Personnes France, Belgique et Luxembourg

Fabien Hubert

Fabien.Hubert@aig.com

Responsable Souscription Assurances
de Personnes Middle Market

Mario Bizzarri

Mario.Bizzarri@aig.com

Souscripteur Assurances
de Personnes Senior

Directions Régionales

Bordeaux

bordeaux@aig.com

Lille

lille@aig.com

Paris

idf@aig.com

Apporteurs de Proximité

apporteur.proximite@aig.com

Lyon

lyon@aig.com

Strasbourg

strasbourg@aig.com

Nantes

nantes@aig.com



Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.